

Déclaration de vie commune

Entreprise

Entreprise

Numéro d'assurance

.....

.....

Assuré

Nom

Prénom

.....

.....

Rue/N°/complément

NPA/Localité (pays)

.....

.....

Date de naissance

Etat civil

.....

.....

E-mail pour précisions

Numéro de téléphone pour précisions

.....

.....

Coordonnées du/de la partenaire

Nom

Prénom

.....

.....

Rue/N°/complément

NPA/Localité (pays)

.....

.....

Date de naissance

Etat civil

.....

.....

E-Mail

N° de téléphone

.....

.....

N° d'assurance sociale (AVS)

Sexe

.....

.....

Vie commune

Date du début de la vie commune avec domicile officiel et ménage communs:

.....

Enfants communs à l'entretien desquels vous subvenez:

Nom	Prénom	Date de naissance
.....		
.....		
.....		
.....		

**Conditions pour
la rente de partenaire**

Les conditions requises pour le versement d'une rente de partenaire sont définies dans le Règlement sur la prévoyance de la CPE et expliquées dans la fiche de renseignements « Prestations au partenaire ».

Les parties soussignées confirment:

1. qu'elles ne sont pas mariées et n'ont pas enregistré de partenariat conformément à la loi sur le partenariat et qu'elles n'ont aucun des liens de parenté spécifiés à l'article 95 CC,
2. qu'elles ont pris connaissance de la fiche de renseignements « Prestations au partenaire » et des dispositions du Règlement sur la prévoyance de la CPE,
3. en particulier, que le partenaire survivant doit faire une demande écrite à la CPE, au plus tard dans les trois mois qui suivent le décès de l'assuré ou du bénéficiaire de rente de vieillesse ou d'invalidité, et joindre les preuves correspondantes.

Signatures

Lieu, date	Signature de l'assuré(e)
.....	
Lieu, date	Signature du/de la partenaire
.....	

**Remarque pour le
versement d'un éven-
tuel capital décès au
partenaire**

Cette déclaration de vie commune vaut uniquement pour le versement d'une rente de partenaire. Pour le versement d'un éventuel capital décès, veuillez nous faire parvenir le formulaire « Modification de l'ordre des ayants droit au capital décès ».

Vous trouverez des explications sur la protection des données sur notre homepage sous "Déclaration sur la protection des données"